UPCI

No.13
Eté 2013

Union Parlementaire des Etats Membres de l'OCI

Lors de la 8e Session de la Conférence de l'UPCI

Mettre l'accent sur les questions communes

Sous le slogan " pour une Oummah islamique unifiée, mature et efficiente», les travaux de la 8ème session de la Conférence de l'UPCI se sont déroulés au Palais de l'Amitié, à Khartoum, République du Soudan, avec la participation de 39 Parlements membres et la présence des observateurs et invités.

La cérémonie inaugurale a été honorée par la présence de S.E. le Premier Vice-Président de la République du Soudan, Ali Osman Mohammad M. Taha qui a appelé, dans son discours, pour faire de l'UPCI une source de référence pour les questionnements sans cesse renouvelés du vécu contemporain, et en se concentrant sur les dénominateurs communs et les convergences qui doivent primer sur tous les facteurs de discorde.

Parallèlement à la 8e Session de la Conférence de l'UPCI, la deuxième Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes a eu lieu le 19 Janvier 2013. A l'issue de ses délibérations, la Conférence a adopté un certain nombre de recommandations importantes, à savoir: l'adoption et l'approbation du document sur la Femme Musulmane, dynamiser le réseau des femmes parlementaires musulmanes; nécessité de la présence des femmes parlementaires dans les délégations participant aux réunions de l'UPCI , et la nécessité d'adopter des politiques positives qui permettent aux femmes musulmanes à participer de façon constructive dans tous les domaines.

La 8e Conférence a également vu la convocation de la Deuxième Réunion du Comité des Affaires palestiniennes, le 18 Janvier 2013. La réunion a examiné le projet des Règles de Procédure, y a apporté des amendements et l'a ensuite présenté au Comité Politique et enfin, à la Conférence pour approbation.

Voir p.4

A Bakou, Le Comité Exécutif examine :

Le suivi de la mise en œuvre des Résolutions de l'UPCI

Le Comité Exécutif tient sa 30 Réunion à Bakou, les 19-20 Juin 2013, Les membres du Comité vont examiner l'ordre du jour comportant onze points à savoir : le Rapport du Secrétaire Général; le suivi de la mise en œuvre des Résolutions de l'UPCI en général; les remarques sur Projet d'amendements des Règles de Procédure de l'UPCI à la lumière du nouveau Statut ; l'élaboration de l'Ordre du Jour de la 2e Session des Comités Spécialisés Permanents; l'élaboration de l'Ordre du Jour de la 3e Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes; l'élaboration de l'Ordre du Jour du Comité des Affaires Palestiniennes; l'élaboration de l'Ordre du Jour de la 16e Session du Comité Général de l'UPCI ; l'élaboration de l'Ordre du Jour de la 9e Session de la Conférence de l'UPCI.

voir page 6

INDEX

Page.2
Majlis du Peuple des Maldives
Page.4
8e Conférence de l'UPCI
Page.6
30e Comité Exécutif de l'UPCI
Page.8
Assemblée Nationale du Togo
Page.10
Une délégation du Burkina Faso visite le siège de l'UPCI
Réunion en marge de l'UIP
Nouvelles Parlementaires
Page.12
Activités du Secrétaire Général

Editorial

Cher lecteur,

Par la tenue de la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes pour la première fois en Indonésie, l'UPCI est entrée dans une ère de conférences qualitatives élagrgissant ainsi la portée de son rôle, en pertinence avec l'action parlementaire islamique commune.

Cependant, nos aspirations doivent viser au-delà de cette étape pour aborder une catégorie sociale qui n'est pas moins importante non plus pour le présent et l'avenir de notre Oumma islamique. Je fais ici référence à la catégorie des jeunes. Selon les statistiques établies, les jeunes constituent la majorité de la population dans la plupart des pays musulmans. Cela signifie qu'ils représentent l'avenir de l'Oumma.

Cela implique d'aborder la question de la jeunesse en deux volets. D'une part, il est nécessaire de fournir les moyens au renforcement des capacités, à la qualification académique et à la formation morale adéquate. D'autre part, nous avons la tâche urgente et impérieuse de protéger les jeunes contre les influences néfastes et négatives qui vont inévitablement les diriger vers l'égarement et saper leurs énergies et les transformer en loques humaines. En un mot cela signifie la destruction de l'avenir de l'Oumma. Cette déclaration n'est pas destinée à effrayer les communautés musulmanes, mais le fait est que certains milieux travaillent activement à détruire la jeunesse par la drogue et les pratiques négatives en semant des doutes sur les principes fondamentaux de son Oumma et son noble message.

Une action qualitative ciblant la jeunesse musulmane doit être prioritaire dans nos programmes avant qu'il ne soit trop tard.

Informations sur les Parlements Membres:

Majlis du peuple des Maldives

Le Majlis du Peuple est l'autorité législative suprême du pays et l'un des trois principaux organes de l'Etat. Monocaméral dans la Constitution, le Majlis du peuple est investi du pouvoir d'adopter, réviser ou de modifier la Constitution.

Le Président et vice-président

- Le président et le vice-président sont élus parmi les membres du Majlis à bulletin secret.
- Le Président du Majlis préside les séances du Majlis. Il est responsable des débats au sein du Majlis en s'assurant que les membres respectent les règles et les règlements.
- Le vice-président se charge des responsabilités du Président en son absence et assiste le Président dans l'exercice des fonctions qui lui sont dévolues.

Structure du Majlis du Peuple

Le Majlis du Peuple se compose de 77 membres élus de 21 électorats administratifs des Maldives. Le Majlis actuel (17e Majlis) a été instauré le 28 mai 2009. Le mandat du Majlis du Peuple est de 5 ans.

Fonctions du Majlis du Peuple

1. Promulguer, amender et abroger les lois.
2. Amender la constitution.
3. Superviser le gouvernement en ce qui concerne ses politiques et actions.
4. Approuver le budget de l'Etat.
5. Organiser des référendums publics.
6. Déterminer des questions relatives à des commissions et bureaux indépendants.

Séances du Majlis

Les séances du Majlis sont divisées en trois sessions par an. Le Président a le pouvoir de fixer les dates pour l'ouverture et la clôture des sessions du Majlis. Pour la session d'ouverture du Majlis, la réunion devrait être présidée par le président ou le vice-président. Le Majlis aura son quorum avec 26 membres, nombre requis pour démarrer une session du Majlis. Si le quorum n'est pas atteint, le président doit ajourner la séance. La plupart des réunions du Majlis sont ouverts au public.

Quorum

Le quorum d'une séance du Majlis est de %25 des membres. Si à n'importe quel moment au cours d'une séance du Majlis, il n'y a pas de quorum, ces séances sont ensuite reportées ou suspendues jusqu'à ce que le quorum soit atteint.

Fonctions des membres du Parlement

Les membres du Majlis du Peuple doivent être guidés dans leurs fonctions par les aspects d'intérêt national et du bien-être du peuple avant tout, et ne devraient pas exploiter leurs positions officielles de quelque manière que ce soit pour leur propre profit ou au profit de ceux avec qui ils ont des relations particulières. Ils ne représentent pas seulement leurs électeurs, mais le pays dans son ensemble.

Commissions parlementaires

Il existe deux types de commissions parlementaires dans le Majlis: Commissions permanentes et Commissions spéciales. Les Commissions permanentes sont celles dont les membres sont élus par le Majlis et sont chargés d'examiner les projets de loi en détail et de manière approfondie.

Les Commissions spéciales temporaires dont les membres sont élus parmi les députés pour affronter un problème spécifique ou étudier un projet de loi et cessent d'exister une fois que l'enquête est terminée ou le problème est résolu.

Il existe 13 commissions permanentes au Majlis. Ils se réunissent régulièrement pour étudier les projets, questions, pétitions, motions, etc qui sont renvoyées par le Majlis. Au cours de la deuxième lecture, les projets de lois sont débattus et des amendements sont proposés au sein des commissions. Une fois l'examen d'un projet de loi terminé, la commission va transmettre un rapport au Majlis y présentant leurs conclusions et recommandations sur le projet de loi.

Secrétariat Majlis du Peuple

L'administration du Majlis du Peuple est servie et gérée par le Secrétariat du Majlis du Peuple. Indépendant du gouvernement, le Secrétariat du Majlis du Peuple est dirigé par le Secrétaire Général. Il est chargé d'organiser les travaux du Majlis. Le Président supervise le Secrétariat du Majlis.

Au total, 465 candidats (211 des 11 partis politiques et 254 indépendants) étaient en lice pour les sièges du Majlis du Peuple. Les élections de 2009 étaient le témoin d'un duel entre le MDP et le DRP.

Ce dernier a formé une alliance électorale avec le PA.

Résultats finaux:

- Parti dhivehi rayyithunge (DRP) (28 sièges)
- Parti démocratique des Maldives (MDP) (26 sièges)
- Indépendants (13 sièges)
- Alliance populaire (PA) (7 sièges)
- Parti dhivehi qaumee (DQP) (2 sièges)
- Parti républicain ("Jumhoory", RP) (1 siège)

Total (77 sièges)

CV du Président du Majlis du peuple de la République des Maldives

Abdulla Shahid

- L'honorable Abdulla Shahid, parlementaire, a été élu président du Majlis du Peuple le 29 mai 2009.
- Il a été nommé en tant que député par l'ordre présidentiel par président Gayoom en 1994. (Assemblée constitutionnelle).
- Il a été nommé en tant que député par l'ordre présidentiel au Majlis du peuple (Parlement) en 1995 et sa carrière dans le Majlis du Peuple s'est poursuivie sans interruption depuis lors, et en 2000, il a été élu en tant que représentant de circonscription électorale de Vaavu.
- Lors des premières élections législatives multipartites des Maldives en mai 2009, l'honorable Shahid a remporté le siège de la circonscription Keyodhoo.
- En 1987, M. Shahid est titulaire d'un baccalauréat en sciences sociales (politique) du Collège d'Advanced Education de Canberra en Australie et a servi au sein du ministère des Affaires Etrangères en tant que secrétaire adjoint et après une brève période de service à l'étranger, l'a quitté pour étudier à l'école Fletcher en droit et diplomatie à l'Université Tufts, Boston, Etats-Unis où il a obtenu un diplôme de maîtrise en relations internationales, en 1991.
- Avant son poste en tant que député, l'honorable Shahid a servi au sein du Ministère des Affaires étrangères depuis 1984 et a rapidement gravi les échelons au poste de directeur où il a dirigé le Département des Organisations internationales et des conférences.
- Il était également le Secrétaire exécutif du Président Maumoon Abdul Gayoom en 1995.
- En 2005, il a été nommé au poste de ministre d'État aux Affaires étrangères, et le ministre des Affaires étrangères, le 23 Août 2007.
- M. Shahid a terminé son mandat en tant que ministre des Affaires étrangères le 11 Novembre 2008.
- M. Shahid aime jouer au soccer et joue au badminton. Il aime écrire de la poésie et il est marié et père de 2 garçons et une fille.❖

Mécanismes pour combattre la violence économique contre les femmes

39 Parlements Membres Participent à la Conférence de Khartoum

Khartoum, capitale de la République du Soudan, a accueilli les travaux de la 8ème session de la Conférence de l'UPCI, les 21-22 Janvier 2013, correspondant aux 9-10 Rabi ul Awal 1434, sous le slogan " Pour Une Oummah Islamique Unifiée, Mature et Efficiente". La séance inaugurale, qui s'est tenue dans la salle de l'Amitié, a été honorée par la présence et le discours de S.E.M. Ali Osman Mohammed Taha, Premier Vice-Président de la République du Soudan, et présidée par S.E.M. Ahmed Ibrahim Al-Tahir, Président de la Législature nationale et Président de l'Assemblée nationale du Soudan.

La 8e Conférence de l'UPCI a été suivie par (39) Parlements membres, représentés par des Présidents, vice-présidents et chefs de délégations. Il y avait aussi des observateurs et invités. Elle a été assistée par un grand nombre de membres du Parlement soudanais, des ministres, des ambassadeurs accrédités à Khartoum, et les médias locaux et internationaux et le personnel des agences de Presse.

Dans son discours inaugural, S.E.M. Ali Osman Mohammed Taha a souligné que l'Union Parlementaire Islamique, est appelée à être une source de référence pour les questionnements sans cesse renouvelés du vécu contemporain, et également un organe fédérateur et porteur d'un message fondé sur les dénominateurs communs et les convergences qui doivent primer sur tous les facteurs de discorde.

La séance inaugurale a également été abordée par S.E.M. Ahmed Ibrahim Al-Tahir, et S.E.M. Surhaman Hidayat, Vice-président de la Chambre des Représentants indonésienne (président de la 7e Conférence), ainsi que S.E. Prof Mahmud Erol KILIÇ, Secrétaire général de l'UPCI.

Séances de travail:

La première séance de travail a été présidée par S.E.M. Ahmed Ibrahim Al-Tahir, Président de l'Assemblée nationale soudanaise et président de la 8e Conférence de l'UPCI. Les participants ont discuté de l'ordre du jour et ses 14 points.

Au début la séance a élu les membres de son Bureau comme suit :

- Vice-présidente pour le Groupe africain : S.E. Mme Rebecca Kadaga, Président de l'Assemblée Nationale ougandaise ;
- Vice-Président pour le Groupe asiatique : S.E.M. Cemil ÇIÇEK, Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie ;
- Rapporteur : Dr. Al Tijani, Membre du Parlement soudanais.

Rapport du Secrétaire Général

S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI a présenté son rapport dans lequel il a fait un compte rendu des activités de l'Union au cours de la période écoulée depuis la 7ème session de la Conférence de l'Union à Palembang, République d'Indonésie (30-31 janvier 2012) jusqu'aux travaux de la 8ème session qui ont lieu à Khartoum, République du Soudan, les 21 et 22 janvier 2013.

Ces activités se sont étendues au cours de la période considérée à la participation aux fora internationaux et régionaux et aux communiqués et déclarions émises par le Secrétariat général à la demande des Parlements membres, en passant par les affaires organisationnelles et par les activités médiatiques ainsi que par les visites de personnalités au siège de l'UPCI. Le Secrétaire général a également fait le point dans son rapport de l'état du suivi et de la mise en œuvre des résolutions émanant des différentes instances de l'Union. La réunion a adopté le rapport du Secrétaire Général.

Allocutions des Chefs de Délégations, Observateurs et Invités:

Plusieurs Présidents et Vice-Présidents de Parlements ont pris à tour de rôle la parole pour s'adresser à la Conférence (selon l'ordre alphabétique anglais) : Koweït, Tchad, Egypte, Iran, Niger, Turquie, Qatar, UAE et Ouganda.

S.E. Sheikh Dr. Abdullah bin Ibrahim Al-Sheikh, Président du Conseil Consultatif du Royaume d'Arabie Saoudite, y a contribué par un discours exhaustif qui a été distribué aux participants, en raison de son programme bien chargé, concernant la constitution du Conseil.

La session a également été abordée par les Vice-présidents suivants:

Algérie, Cameroun, Mali, Mauritanie, Maroc, Sénégal, Somalie, Yémen et Union des Comores.

Le Secrétaire général adjoint de l'OCI pour les affaires politiques a prononcé le discours de S.E. le Secrétaire Général de l'OCI.

Les chefs des délégations suivantes ont également pris la parole:

Sénat du Royaume Hachémite de Jordanie, Assemblée Nationale de la République du Soudan, Conseil National Palestinien de l'Etat de la Palestine, Assemblée Nationale d'Afghanistan, Assemblée nationale de la République d'Azerbaïdjan, Assemblée Nationale du Burkina Faso, Chambre des Représentants d'Iraq, Chambre des Représentants de Malaisie, Assemblée Nationale Constituante de la Tunisie et Parlement de la République du Togo.

La session a également été abordée par les observateurs suivants:

L'Union Parlementaire Arabe, Secrétaire Général de l'Assemblée Parlementaire Asiatique, Secrétaire Général de l'Union Parlementaire Africaine et le Parlement de l'Etat Chypriote Turc.

Les invités suivants ont pris la parole:

Le Parlement arabe et le Conseil législatif palestinien.

Adoption des Rapports et Résolutions suivants :

- Rapport du 15e Comité Général

1.1. Comité Spécialisé Permanent des Affaires Politiques et des Relations Extérieures

1.2. Comité Spécialisé Permanent des Affaires Economiques et de l'Environnement

1.3. Comité Spécialisé Permanent des Droits de l'Homme, de la Femme et de la Famille

1.4. Comité Spécialisé Permanent des Affaires Culturelles et Juridiques, et du Dialogue des Civilisations et des Religions

- Deuxième Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes:

- Comité Permanent de la Palestine:

Les rapports des Comité permanent de la Palestine ont été adoptés (1er et 2e).

AFFAIRES D'ORGANISATION:

Nomination des membres des Comités suivants pour l'année 2013 :

- Comité général de l'UPCI, le Comité Exécutif de l'UPCI, les membres des Comités Spécialisés Permanents pour l'année 2013 ont été désignés comme suit:

- Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures.

- Comité des Affaires Economiques et de l'Environnement, le Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et de la Famille,

- Le Comité des Affaires Culturelles et Juridiques, et le Dialogue entre les Civilisations et les Religions.

● La Conférence a approuvé la proposition de l'Assemblée Nationale du Burkina Faso pour abriter la 9e Conférence de l'UPCI au début de l'année 2014.

● La 10e Conférence sera organisée par un Parlement parmi le groupe asiatique.

● La Conférence a approuvé l'invitation de l'Assemblée Nationale de la République d'Azerbaïdjan pour accueillir la 30e réunion du Comité Exécutif de l'UPCI.

● La Conférence a approuvé d'accepter l'adhésion du Parlement de l'Union des Comores en tant que membre à part entière.

● La 8ème Conférence de l'UPCI a adopté son Rapport Final et la Déclaration de Khartoum et le Communiqué Final.

Réunions des Organes subsidiaires:

Seconde Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes

La deuxième Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes a eu lieu au Friendship Hall à Khartoum, République du Soudan, sous le slogan «Ensemble vers la Renaissance idéologique des valeurs supérieures", le 19 Janvier 2013, en même temps que les travaux de la 8e Conférence.

La cérémonie d'ouverture a été honorée et adressée par S.E.M. Ahmed Ibrahim Al-Tahir, Président de la 8ème Conférence de l'UPCI et le Président de l'Assemblée Nationale du Soudan, ainsi que S.E. Dr. Mahmud Erol KILIÇ, Secrétaire général de l'UPCI et S.E. Mme Samia Ahmed Mohammed, Président du Comité préparatoire de la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes.

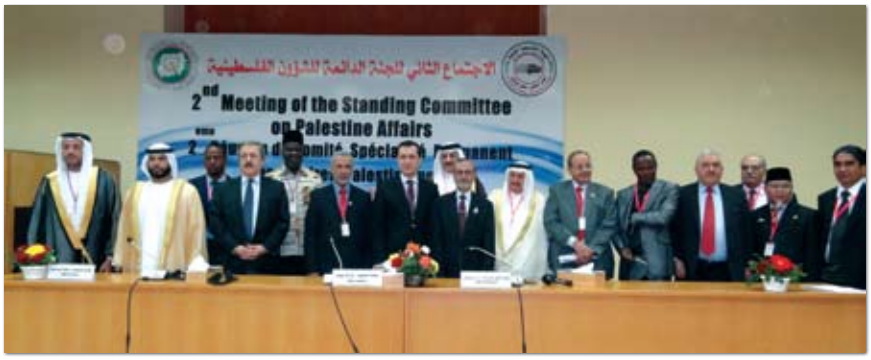

Les Séances de la Conférence

La Conférence a tenu trois séances - en plus de la session de procédure:

Election de la présidente de la Conférence: S.E.M. Samia Ahmed Mohammed.

Election de deux Vice-Présidentes du Groupe africain : l'hon. Mme Soufiatou Schanon (République du Bénin), et du Groupe Asiatique : (République d'Indonésie) l'hon. Dr. Nur Hayatti Assaqaf.

Élection du Rapporteur de la Conférence: de la République du Soudan.

A la fin de ses travaux, la Conférence a souligné ce qui suit:

1. La femme musulmane et toutes les femmes dans le monde ont la plupart du temps besoin de la paix ce qui nécessite une volonté plus grande pour la paix que pour la guerre, sans la paix toutes les familles et les communautés seront perdues.

2. Agir pour fonder les valeurs et les éléments essentiels de la paix et les consolider dans la société par la formation et le renforcement des capacités des femmes dans le monde islamique pour assurer la réalisation et le maintien de la paix.

3. Nécessité de former un comité composé de Parlements membres de l'UPCI pour élaborer une liste pour organiser les travaux de la Conférence et identifier ses objectifs.

4. Le droit des femmes musulmanes et leur participation à la vie publique ne sont pas un cadeau ou un aumone, mais sont plutôt inhérents des rôles et de la responsabilité partagée.

5. Nécessité pour les Etats islamiques à adopter des politiques et des mesures qui contribuent efficacement à l'émancipation des femmes et au renforcement de leur rôle dans la vie publique.

6. Renforcer l'esprit de solidarité et d'unité, encourager la culture du dialogue parmi les femmes de manière à contribuer à fournir l'environnement pour améliorer la condition des femmes et leur participation dans la société ainsi que la nécessité d'initier le dialogue intellectuel fondé sur la transparence et le respect des religions.

7. Quête pour trouver des initiatives politiques, informationnelles et sociales qui contribuent à la prescription et à la présentation des solutions aux problèmes dont souffrent les femmes musulmanes,

8. Accorder une attention particulière à des initiatives, et à l'adoption des législations visant à protéger la femme et la famille ainsi que de renforcer la cohésion de la famille et la stabilité et du tissu social.

La réunion du Comité de la Palestine:

La deuxième réunion du Comité de la Palestine a eu lieu le 18 Janvier 2013 à Khartoum, et a été présidée par S.E. Dr. Emrullah IŞLER, Représentant de la Grande Assemblée Nationale de Turquie. La réunion a été également assistée par S.E. le Secrétaire général de l'UPCI et un certain nombre de parlementaires membres.

La réunion a examiné le projet des Règles de Procédure présenté par le Secrétariat général de l'UPCI et a introduit certains amendements à ce sujet en vue de la soumettre au Comité Politique et ensuite à la Conférence de l'UPCI pour approbation.

30e Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI

La ville de Bakou, Capitale de la République d'Azerbaïdjan va accueillir la 30e Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI, les 19 et 20 Juin 2013.

La réunion comporte deux séances de travail le Mercredi 19 et le Jeudi 20 Juin 2013. Les honorables membres vont discuter des onze points de l'ordre du jour de la réunion en particulier :

- Le Rapport du Secrétaire Général.
- L'Examen du Rapport du Comité d'Experts sur l'Etude de la Déclaration Parlementaire Islamique.
- Le suivi de la mise en œuvre des résolutions adoptées par l'UPCI en général.
- Remarques relatives au Projet d'amendements des Règles de Procédure de l'UPCI en vertu du nouveau Statut qui a été amendé lors de la deuxième Conférence extraordinaire de l'UPCI qui s'est tenue à Abu Dhabi en Janvier 2011.
- L'élaboration des Projets d'Ordre du jour de la 2ème Session:

- Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures.
- Comité des Affaires Economiques et de l'Environnement.
- Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et des Affaires de Famille.
- Comité des Affaires culturelles, Juridiques et du Dialogue des Civilisations et des Religions.

- L'élaboration des Projets d'Ordre du jour de:

- La Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes;
- Le Comité Permanent chargé de la Palestine.

- L'élaboration des Projets d'Ordre du jour de la 16e Session du Comité Général de l'UPCI.
- L'élaboration des Projets d'Ordre du jour de la 9ème Session de la Conférence de l'UPCI.
- L'adoption du Rapport de la 30e Réunion du Comité Exécutif.
- Autres Affaires.

Le rapport du Secrétaire Général à la réunion couvre la période entre la convocation de la 8ème session de la Conférence de l'UPCI tenue à Khartoum, République du Soudan les 21 - 22 Janvier 2013 et la 30e réunion du Comité Exécutif de l'UPCI à Bakou, République d'Azerbaïdjan, les 19 - 20 Juin 2013. Dans son rapport il souligne que le Secrétariat général de l'UPCI a envoyé par D.H.L. les documents suivants aux augustes Parlements membres de l'UPCI:

a) Documents finaux adoptés par la 8ème Conférence de l'UPCI et réunions connexes, à savoir:

1. Déclaration de Khartoum;
2. Communiqué Final de la 8e Conférence de l'UPCI;

3. Résolutions adoptées sur les affaires politiques et des relations extérieures;
4. Résolutions adoptées sur les Affaires économique et de l'environnement;
5. Résolutions adoptées sur les Droits de l'Homme, la Femme et de la Famille;
6. Résolutions adoptées sur des Affaires Culturelles et Juridiques et le Dialogue des Civilisations et des Religions ;
7. Rapport Final du Comité Permanent de la Palestine.
8. Rapport et Déclaration de la deuxième Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes;
9. Rapport Final de la 8ème session de la Conférence de l'UPCI;
10. Documents finaux de la 15e session du Comité général de l'UPCI ;
11. Documents finaux de la 29e réunion du Comité exécutif de l'UPCI ;
12. Documents finaux de la 28e réunion du Comité Exécutif de l'UPCI ;

Le Secrétariat Général a également envoyé aux Parlements membres ;

- Rapport du Secrétaire général de l'UPCI sur le projet de Déclaration Parlementaire Islamique.
- Documents Finaux adoptés par la 3ème réunion du Comité d'Experts sur la préparation d'un projet de Déclaration Parlementaire Islamique, tenue à Khartoum les 5 - 6 Mars 2013.

Le rapport comporte également participation aux Fora régionaux et internationaux à savoir: -

- Le Forum des Nations Unies sur l'Alliance des civilisations, à Vienne, en Autriche.
- La 12e Session de la Conférence Islamique au Sommet au Caire, République arabe d'Egypte,
- La 128e Assemblée de l'UIP à Quota, l'Équateur. Son Excellence a également organisé et participé à la réunion consultative tenue par les Parlements membres de l'UPCI participant à la 128e Assemblée de l'UIP accompagné par S.E. le Secrétaire-Général-Adjoint.
- La 19e Conférence ordinaire de l'Union interparlementaire-arabe, à Koweït City, qui s'est tenue sous les auspices de Son Altesse Cheikh Sabah Al-Ahmed Al-Jaber Al-Sabah, Emir de l'Etat du Koweït.

Le rapport comprend aussi les Communiqués publiés par le Secrétariat Général: -

Communiqué condamnant et dénonçant l'agression israélienne contre la région Jamaya dans la zone rurale de Damas ; et le communiqué condamnant et dénonçant l'agression contre la ville d'Um Rauwaba et les autres régions au Nord et au Sud d'Etat de Kordofan en République du Soudan.

De même que la transmission des Communiqués envoyés au Secrétariat Général par les augustes Parlements membres et ce, selon leur demande:

- Communiqué publié par le Conseil National Fédéral de l'Etat des Emirats Arabes Unis.
- Lettre de S.E. le Président de l'Assemblée Nationale libanaise concernant l'agression aérienne israélienne contre la République arabe syrienne.

Et les motions de remerciements et de félicitations: -

- Motion de remerciements adressée à S.E.M. Ahmed Ibrahim Al-Tahir, Président de l'Assemblée nationale soudanaise et président de la 8e Conférence de l'UPCI, pour sa généreuse hospitalité et excellente préparation de la 8e Conférence de l'UPCI et ses réunions connexes qui ont été couronnés de succès.
- Motion de félicitations à S.E. Ingénieur Saad Hail Sorour à l'occasion de son élection en tant que Président de la Chambre des Représentants du Royaume Hachémite de Jordanie.

En ce qui concerne le Département du média, le rapport souligne que le Secrétariat Général a préparé et diffusé la quatrième édition du Répertoire des Parlements pour lequel il a été félicité, car il contient des informations de base importantes sur les honorables Parlements membres promouvant ainsi des contacts bilatéraux et collectifs entre nos Parlements. En vue d'améliorer le répertoire, le Secrétariat général prie de lui fournir les nouveaux points d'information dont les Parlements membres souhaiteraient ajouter.

Le Secrétariat général va publier l'édition N°13 du Bulletin «UPCI» qui contiendra des articles et les résultats de la 8e Conférence de l'UPCI, tenues à Khartoum, République du Soudan, les 17-22 Janvier 2013. Il contient également des interviews et des questions les plus importantes qui seront abordées par la 30e réunion du Comité Exécutif de l'UPCI, prévue à Bakou, République d'Azerbaïdjan les 19 - 20 Juin 2013, ainsi que les nouvelles parlementaires les plus importantes. Le Secrétariat général de l'UPCI exhorte les honorables Parlements membres à continuer de lui fournir toute information, de nouvelles ou de sujets dont ils souhaitent être publiés dans le Bulletin. En raison de certains problèmes techniques concernant le site Web de l'UPCI, le Secrétariat général est en train de préparer une nouvelle conception du site espérant qu'il sera fonctionnel bientôt. Le Secrétariat général réitère sa demande aux augustes Parlements membres de le contacter par e-mail de l'UPCI: gs@puic.org.

Le rapport aborde également les efforts déployés par S.E. le Président de l'UPCI pour dynamiser et appliquer les résolutions. S.E.M. Ahmed Ibrahim Al-Tahir, Président de l'Assemblée nationale du Soudan et Président de la 8e Conférence de l'UPCI a déployé des efforts visant à dynamiser et à mettre en œuvre les résolutions adoptées par la huitième session de la Conférence de l'UPCI, tenue à Khartoum République du Soudan, les 21-22 Janvier 2013, à savoir :

(a) tenir la réunion du Comité d'experts pour examiner le projet de Déclaration parlementaire islamique sous la présidence de Son Excellence à Khartoum, les 5 et 6 Mars 2013 et les documents finaux de la réunion du Comité d'experts seront présentés pour examen, à la 30e réunion du Comité Exécutif de l'UPCI.

(b) En vue de la mise en œuvre des décisions et recommandations du Communiqué Final et de la Déclaration de Khartoum, Son Excellence le Président de la 8ème session de la Conférence de l'UPCI a initié de former une délégation composée de Leurs Excellences les Présidents des Parlements membres de l'UPCI en vue de visiter le Parlement de la République du Mali.❖

Informations sur les Parlements Membres:

Assemblée Nationale du Togo

Assemblée Nationale de la République du Togo

L'Assemblée Nationale monocamérale est l'organe législatif du Togo avec 81 membres élus dans un système de formation politique avec un mandat de 5 ans.

L'Assemblée nationale de la IVème République:

L'installation de l'Assemblée nationale est intervenue le 22 Mars 1994 avec quatre tendances politiques à savoir : Rassemblement du Peuple Togolais (RPT), Comité d'Action pour le Renouveau, Convention des Forces. Y siégeait également un (01) député indépendant.

En effet, suite au décès du Président de la République son excellence le Général GNASSINGBE Eyadéma ; décès survenu le 05 Février 2005 et constatant l'absence du territoire national de M. Fambaré Ouattara NATCHABA (Président de l'Assemblée nationale), l'Assemblée nationale a procédé tour à tour le 06 février 2005 à la destitution du président de l'Assemblée nationale par une motion de censure et à l'élection d'un nouveau Président en la personne de El Hadj Abass BONFOH le vendredi 25 février 2005. Ainsi se fondant sur l'article 65 de la Constitution togolaise son excellence M. Abass BONFOH devient Président par intérim de la République Togolaise et dispose de 60 jours pour organiser les élections présidentielles.

Conformément aux 22 engagements signés à Bruxelles le 14 avril 2004 par le Gouvernement Togolais, de nouvelles élections législatives sont prévues au premier semestre de l'année 2005.

Avec la conclusion de l'Accord Politique Global (APG) signé le 20 Août 2006, le Président de la République Faure GNASSINGBE Essozimna a dissout l'actuelle Assemblée nationale le 30 Août 2007 et decrète l'organisation des législatives anticipées pour le 14 Octobre 2007.

Après l'élection du 14 octobre 2007, trois (03) formations politiques siègent désormais à l'Assemblée nationale. Il S'agit de :

Le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT) avec 50 Députés élus,

L'Union des Forces du Changement (UFC) qui compte 27 Députés et enfin,

Le Comité d'Action pour le Renouveau (CAR) qui obtient 04 sièges.

Un bureau a été mis sur pied et est composé de comme suit :

Président : El Hadj BONFOH Abass

Vice-présidents :

- 1er Vice-président : KLASSOU Sélom
- 2ème Vice-président : Mme OURO-BANG'NA Nassara

Questeurs :

- 1er Questeur : YABRE Dago
- 2ème Questeur : Mme APOUDJAK Larba

Secrétaires Parlementaires :

- 1er Secrétaire Parlementaire : SAMBIANI Yentéma
- 2ème Secrétaire Parlementaire: TCHASSE Awèdéou

Dénomination des commissions permanentes

1-Commission des lois constitutionnelles et de la législation de l'administration générale :
2-Commission des Droits de l'Homme :
3-Commission des finances et échanges :
4-Commission du développement économique et de l'aménagement du territoire:
5-Commission du développement socioculturel :
6-Commission des relations extérieures et de la coopération :
7-Commission de la défense et de la sécurité :

Les groupes parlementaires

-Le groupe parlementaire du Comité d'Action pour le Renouveau (CAR)
-Groupe parlementaire de l'Union des Forces du Changement (UFC)
-Groupe parlementaire du Groupe de la Majorité Parlementaire(GMP)
-Les Non-inscrits
Les relations internationales

1- Organisations interparlementaires

Le Togo est membre des organisations interparlementaires suivantes : Union Interparlementaire(UIP) ; Assemblée Parlementaire Paritaire ACP/UE (APP-ACP/UE) ; Assemblée Parlementaire de la Francophonie(APF) ; Union Parlementaire Africain (UPA) ; Union Parlementaire des Etats Membres de l'OCI (UPCI) ; Parlement de la CEDEAO ; Comité Interparlementaire de la CIP/UEMOA

2- Groupes d'amitié parlementaires

Pour agir sur la scène internationale, les parlementaires, en dehors des organisations interparlementaires, se constituent en des groupes parlementaires d'amitié. Ces derniers représentent le canal idoine à partir duquel les actions internationales du parlementaire se réalisent. Ils constituent enfin le pôle par excellence de brassage des peuples.
Composition des groupes parlementaires d'amitié
Les groupes parlementaires se répartissent en cinq zones regroupant chacun un certain nombre de pays à savoir : Afrique ; Europe ; Asie/Moyen-Orient ; et Amérique.
Togo -Amérique du Sud-du Centre -Cuba

Les anciens Présidents de l'Assemblée nationale togolaise :

Faure GNASSINGBE
NATCHABA Ouattara Fambaré
KODJO Agbéyomé Messan
PERE Dahuku
KPODZRO Fanoko Philippe
1988- Juillet 1991 : ACOUETEY Messan
VOVOR Mawupé Valentin
APEDO AMAH Georges
LAMBONI Barthélémy
SANVI DE TOVE Jonathan ❖

Président l'Assemble National du Togo

El Hadj BONFOH Abass

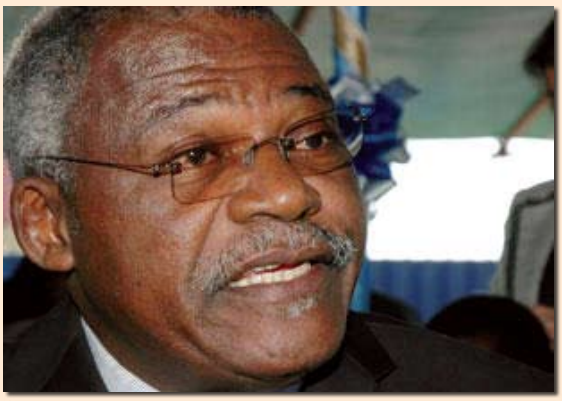

● Né en 1948 à Kabou (Bassar), il est marié et père de 5 enfants. Il a fait ses études primaires à Bassou et Lomé et ses études secondaires au Collège moderne de Sokodé.

● FORMATIONS PROFESSIONNELLES

L'Institut National de Jeunesse et Sports (INJS) d'Abidjan – Côte d'Ivoire, 1971 - 1974), l'Institut National d'Administration Scolaire et Universitaire (INAS) ou Service de Formation Administrative (SFA) à Paris1977 – 1979, Institut National de la Planification et Administration de l'Education à Paris (IIPE) Septembre 1985

● EXPERIENCES PROFESSSIONNELLES

Maître d'Education Physique et Sportive chargé de cours d'Anatomie et physiologie au C.E.G. Kodjoviakopé – Lomé (1974 – 1977), Directeur Régional de la Planification de l'Education des Plateaux Ouest à Kpalimé (1980 – 1985),
Directeur Régional de la Planification de l'Education à Kara, poste transformé en une division Régionale de l'Education (1985-1999).

● APPARTENANCE POLITIQUE: Membre du Parti UNIR.

● FONCTIONS POLITIQUES

21 Mars 1999 : Elu Député à l'Assemblée nationale du Togo et occupant le poste de 1er Rapporteur de la commission du développement socioculturel.
Octobre 2002 : Réélu député de Bassar aux élections anticipées et occupant le poste de 1er vice-président du Bureau de l'Assemblée nationale togolaise.
25 Février 2005 : Elu Président de l'Assemblée Nationale assumant l'intérim du Président de la République, suite au décès du Président GNASSINGBE Eyadéma (25 Février au 04 Mai 2005 pour l'intérim de la présidence de la République).
27 Octobre 2007 : Réélu Député aux législatives de la IVème Législature.
24 Novembre 2007 à ce jour : Elu Président de l'Assemblée nationale de la IVème législature.
Depuis le 25 Février 2005, élu Président de l'Assemblée Nationale assumant l'intérim du Président de la République (au Mercredi 04 Mai 2005) , suite aux élections présidentielles du 24 Avril 2005.

● Distinctions Honorifiques

Grand Officier de l'Ordre du Mono (au Togo)❖

Une délégation burkinabè visite le siège de l'UPCI

Discuter des voies du succès de la 9e Conférence de l'UPCI

Suite à l'heureuse initiative de Son Excellence Monsieur Soungalo Appolinaire OUATTARA, Président de l'Assemblée Nationale du Burkina Faso, une délégation parlementaire présidée par S.E.M. Mohamed Malakilo DIASSO, Député à l'Assemblée Nationale du Burkina Faso a visité le siège de l'UPCI, du 19 au 25 mai 2013 à l'effet de s'entretenir sur les modalités pratiques de l'organisation de la 9e conférence de l'Union prévue à Ouagadougou au Burkina Faso en Janvier 2014.

La délégation burkinabé a été reçue et accueillie au siège de l'UPCI par les responsables de l'UPCI. Vues et idées ont été échangées par les deux parties et un briefing dans lequel on a exprimé la disponibilité totale du personnel de l'UPCI à travailler et coopérer avec le Parlement burkinabè comme une seule équipe pour la réussite de la 9e Conférence de l'UPCI au Burkina Faso.

La délégation burkinabé a remercié les fonctionnaires du Secrétariat Général de l'UPCI pour l'accueil chaleureux et les prévenances que sa délégation et lui-même font l'objet depuis leur arrivée à Téhéran et a sollicité le soutien et l'attention des membres du Secrétariat Général pour recueillir le maximum d'informations et bénéficier des meilleurs conseils pour accompagner le Burkina Faso dans son ambition de réussir l'organisation de la 9e Conférence de l'Union dans son pays.

Au cours des séances de travail, la délégation parlementaire a échangé et discuté sur des aspects de la conférence à savoir:

- La tenue de la 30e Réunion du Comité Exécutif à Bakou;
- Les dispositions administratives et techniques de la conférence d'Ouagadougou ;
- L'organisation de la 3e Conférence des Femmes parlementaires Musulmanes, en marge de la Conférence.

La 30e Réunion du Comité Exécutif qui se tiendra à Bakou en République d'Azerbaïdjan, du 19 au 20 Juin 2013, outre la finalisation des Ordres de Jour de la Conférence, du Comité Général et les cinq Comités Spécialisés permanents, il déterminera les dates de la prochaine conférence.

Ensuite, un briefing sur les dispositions administratives et techniques pour la conférence d'Ouagadougou a été donné.

Ainsi, il est convenu de mettre en place une troïka des présidentes de conférence des Femmes parlementaires dans le souci de suivre les résolutions de la 2e Conférence des Femmes parlementaires Musulmanes.

S.E. le Directeur de Cabinet a offert un déjeuner au siège de l'UPCI en honneur de la Délégation du Burkina Faso où était invités Son Excellence l'Ambassadeur du Mali en sa capacité de doyen des Ambassadeurs africains en Iran, ainsi que Son Excellence l'Ambassadeur du Soudan en capacité de chef de la Mission Diplomatique du pays dont le Parlement est président actuel de la Conférence de l'UPCI.

Il est à noter que le Parlement islamique d'Iran a invité la délégation du Burkina Faso pour un dîner au siège du Parlement.

Au terme des travaux, la délégation parlementaire burkinabè a adressé ses remerciements au Secrétaire Général et à l'ensemble de son personnel pour l'assistance et la disponibilité constante. Elle s'est déclarée satisfaite de la rencontre et du climat de travail qui a prévalu tout au long de leur séjour en Iran.❖

Site Web de l'UPCI : Une communication plus efficace

Pour souligner le rôle important de l'UPCI au regard des objectifs définis par le Statut de l'UPCI, le Secrétaire Général de l'UPCI a pris l'initiative de moderniser le Site web et d'améliorer la qualité de tous les autres outils de communication et de média de l'UPCI, qui devraient atteindre les normes du niveau international.

Tout d'abord, pour résoudre les problèmes techniques du Site web de l'U¨PCI et augmenter la qualité de communication entre les membres de l'UPCI et actualiser la qualité d'informations accessibles à tous les utilisateurs du Site web, il était nécessaire de changer la conception technique, physique et graphique du Site web de l'UPCI.

Ce changement important, a fait du site web de l'UPCI, un Site plus efficace, facile à utiliser et avec une nouvelle conception. Depuis le 20 Mai 2013, les trois langues du Site web de l'UPCI sont à la disposition des visiteurs.

Le Département du Média apprécie l'attention accordée par les visiteurs, et en cas de besoin de toute information, prière de le contacter par email : g.s@puic.org, puic@puic.org.

De même, veuillez lui envoyer vos commentaires, suggestions et nouvelles qui pourraient être publiés sur le nouveau Site web de l'UPCI.❖

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Nouveaux Présidents des Parlements Membres :

Nouvelles élections et réélections des Présidents des Parlements membres de l'UPCI :

Les derniers mois ont été témoins de l'élection de nouveaux Présidents des Parlements Membres, alors que d'autres ont été réélus :

- 28 Décembre 2012, élection de S.E.M. Soungalo Appolinaire Ouattara comme président de l'Assemblée Nationale du Burkina Faso.
- 9 Janvier 2013, réélection de S.E.M. Abdelkader Bensalah en tant que Président du Conseil de la Nation de l'Algérie.
- 11 Janvier 2013, élection de S.E.M. Mohamed El Hacen Ould El Hadj en tant que Président du Sénat Mauritanien.
- 10 Février Mars 2013, élection de S.E.M. Saad Hayel Srour comme président de la Chambre des Représentants de la Jordanie.
- 18 Mars 2013, réélection de S.E.M. Idriss Arnaoud Ali comme président de l'Assemblée nationale de Djibouti.
- 30 Avril 2013 élection de S.E. Mme Shirin Sharmin Chaudhury en tant que Président du Parlement du Bangladesh.
- 28 Mai 2013, réélection de S.E.M. Ali Larijani comme Président du Parlement Islamique de la République islamique d'Iran.
- 3 Juin 2013, élection de S.E.M. Sardar Ayaz Sadiq en tant que Président de l'Assemblée Natiohanle du Pakistan.

Algérie: Le Président de l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Larbi Ould Khelifa a reçu, au siège de l'Assemblée, le Chef de la délégation du Parlement européen pour les relations avec les pays du Maghreb, M. Pier Antonio Panzeri.

Les deux parties « ont passé en revue les relations entre l'Algérie et l'Union européenne (UE) et celles unissant les deux Parlements algérien et européen, indique un communiqué de l'APN. A cette occasion, M. Ould Khelifa a indiqué que les relations avec l'UE « premier partenaire de l'Algérie sont séculaires » ajoutant que l'APN « n'a eu de cesse de les consolider. »

Azerbaïdjan: La 10ème session de la commission Azerbaïdjan-Russie pour la coopération interparlementaire a eu lieu à Bakou.

Le vice-président du Milli Majlis (Parlement) d'Azerbaïdjan Valeh Aleskerov et vice-président du Conseil de la Fédération Svetlana Orlova sont les co-présidents de la commission.

La réunion était assistée par des membres du Parlement et des ambassadeurs des deux pays. La réunion a examiné la nomination des vice-présidents et le changement des fonctionnaires du Conseil ainsi que les perspectives d'expansion humanitaire, économique, commercial et de coopération législative. Le protocole final a été signé et le lieu et la date de la prochaine réunion du comité ont été fixés à la réunion.

Arabie Saoudite: Le Conseil consultatif a approuvé à la majorité le projet d'accord entre le Royaume d'Arabie saoudite et le Koweït dans le domaine de transport aérien suite à l'audition du rapport du comité sur le transport, les communications et les technologies de l'information. Le Comité a recommandé l'approbation dudit projet car il englobe tous les aspects pertinents de l'industrie du transport aérien en termes de frais et tarifs d'utilisation des aéroports, la sécurité aérienne et la sûreté aéroportuaire etc. Il a également approuvé à la majorité le projet d'accord-cadre de coopération sur l'agriculture, les ressources animales et la pêche entre le Royaume et le Soudan. Le Comité du logement, de l'eau et des services généraux a souligné que l'accord va renforcer la coopération entre les deux pays dans les domaines des ressources agricoles, d'élevage et de pisciculture, et favoriser l'investissement.

PAKISTAN: Les nouveaux Membres de l'Assemblée Nationale du Pakistan ont prêté serment le 1er Juin 2013, célébrant officiellement la première transition du pouvoir entre les gouvernements civils élus démocratiquement dans 66 ans de l'histoire du pays. La PML-N a remporté 176 des 342 sièges à la chambre basse et devrait prononcer son alliance avec certains législateurs indépendants. Le Parti du peuple pakistanais a été écrasé, gagnant seulement 39 sièges. L'Ancien star de cricket pakistanais, Imran Khan Tehrik-e-Insaf a remporté 35 sièges.

Palestine: Dans un Communiqué publié le 14/5/2013, à l'occasion du 65e anniversaire de Nakba et conformément à la Résolution N° 194, le Conseil National Palestinien a souligné que les droits de retour et l'autodétermination sont inaliénables. Le Communiqué précise que les escadrons et des criminels de mort sionistes ne sont pas les seuls responsables de la souffrance du peuple palestinien dans sa terre natale et dans la diaspora par le déplacement de leur terre depuis 65 ans aussi, faut-il préciser que la communauté internationale a négligé la question, et lui demande de travailler pour l'équité du peuple palestinien et ses droits légitimes en vertu des résolutions de la légitimité internationale, en particulier la Résolution 194 sur l'établissement de son Etat indépendant avec Al-Qods comme capitale. Le Conseil National Palestinien a appelé à cette occasion de mettre fin à la division et de réaliser l'unité nationale, dirigé par l'OLP, le seul représentant légitime du peuple palestinien et ce, pour faire face à l'agression, à l'occupation et aux pratiques terroristes contre son peuple et ses lieux saints.

Lors de la Conférence de l'UPA: le Secrétaire général souligne le rôle des Parlements dans la réduction des tensions

S.E. le Secrétaire général de l'UPCI, Prof Dr. Mahmud Erol KILIÇ accompagné par S.E. le Secrétaire Général Adjoint, a assisté à la 19e Conférence régulière de l'Union Parlementaire Arabe (UPA), qui a eu lieu au Koweït les 9-10 Avril 2013, sous le haut patronage de S.E. Cheikh Sabah Al-Ahmed Al-Jaber Al-Sabah, Emir du Koweït.

Lors de la conférence, S.E. le Secrétaire général de l'UPCI a prononcé un discours dans lequel il a appelé à renforcer la compréhension entre les sectes, les communautés et les États en vue de promouvoir le sentiment de respect mutuel et d'égalité notamment entre les Parlements islamiques et leurs homologues occidentaux dans le souci d'éliminer les idées de haine.

Prof. KILIÇ a rappelé que l'UPCI préconise la tolérance, la compassion, le rejet de la violence et toutes les formes d'agression en particulier l'assassinat, en dépit de couleur, de religion ni de race.

La position de l'UPCI sur la condamnation du terrorisme émane du conflit de ce dernier avec les préceptes de l'Islam. D'autre part, les Parlements membres de l'UPCI font la distinction entre le terrorisme, sous toutes ses formes, et le droit des peuples à la résistance et la défense légitimes contre l'occupation et la colonisation, afin de libérer leur patrie et de recouvrer leurs droits prévus par les conventions internationales.

En marge de la Conférence, le Professeur KILIÇ a rencontré un certain nombre de Présidents de Parlements et de chefs de délégations.❖

SECRETAIRE GENERAL PARTICIPE AU FORUM DE L'UNAoC

S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI, Prof Mahmud Erol KILIÇ participe au 5ème Forum de l'Alliance des Civilisations des Nation Unies (UNAoC) à Vienne, les 26-27 Février 2013.

Ce forum est organisé dans le cadre de la 6e édition du Défi mondial de la Jeunesse, qui propose une réflexion sur les défis du 21e siècle concernant l'innovation dans l'éducation, l'intégration, le développement durable et l'éradication de la pauvreté dans le monde.

La compétition concernant le défi est ouvert aux écoles, associations, institutions publiques et privées, les coopératives, les universités, les entreprises et les individus de tout âge et de tout pays.❖

Le Secrétaire Général de l'UPCI participe au Sommet islamique

Son Excellence le Secrétaire Général de l'UPCI, Prof Mahmud Erol KILIÇ, accompagné de S.E. Ambassadeur Ali Asghar Mohammadi Sijani, a participé en tant qu'observateur, aux travaux de la 12ème Conférence islamique au sommet qui s'est tenue au Caire, République arabe d'Égypte, les 6 - 7 Février 2013 (25 - 26 Rabiul Thani 1434 H).

Les participants au Sommet ont discuté d'un certain nombre de sujets importants inclus dans l'agenda de la Conférence à savoir les préoccupations de la « Oumma » et le renforcement de l'action islamique commune.

En marge de la conférence, Prof KILIÇ a rencontré un certain nombre de membres des délégations et leurs discussions ont porté sur la promotion de la coopération entre l'UPCI et l'OCI afin de servir des objectifs communs.❖

En marge des réunions de l'UIP: l'UPCI tient une réunion de consultation

La réunion consultative de l'UPCI a eu lieu en marge de la 128ème Assemblée de l'UIP le samedi 23 Mars 2013 à Quito, capitale de la République de l'Équateur.

Au début, la réunion a été présidée par S.E.M. Fahd Al Rashid, Président de l'Assemblée nationale du Koweït et ensuite, a été présidée par S.E.M. Karim Ghallab, Président de la Chambre des Représentants du Maroc.

Plus d'une centaine de parlementaires des Parlements membres de l'UPCI ont participé à ladite réunion.

Au départ, S.E. Prof Mahmud Erol KILIÇ, Secrétaire général de l'UPCI a fait un briefing au sujet de la réunion, puis les participants ont procédé à discuter de l'ordre du jour qui comprenait:

1. Proposition présentée par le Conseil national fédéral des EAU sur «Le rôle des parlementaires dans la réalisation d'un accord international sur la criminalisation des impacts sur les symboles sacrés et religieux, et ; mettre l'accent sur le respect mutuel entre les religions et les civilisations du monde, comme condition préalable à la paix et la sécurité mondiales.

Les participants ont appuyé la proposition.

2. Examen des propositions soumises par les parlements: Royaume hachémite de Jordanie, Royaume du Maroc et la République arabe syrienne, concernant le point d'urgence.

Après une discussion exhaustive, il a été décidé que les délégations membres soutiennent les propositions qu'ils jugent appropriées.

La 128ème Assemblée de l'UIP a approuvé la proposition du Parlement jordanien comme point d'urgence qui stipule: «Le rôle des Parlements pour exhorter leurs gouvernements respectifs à assumer leurs responsabilités internationales et humanitaires envers les réfugiés syriens et d'aider les États qui les reçoivent.❖

Rédaction

Rédacteur en Chef:
Amb. Mohammadi Sijani
Principaux Rédacteurs:
Amb. Siddiq Yousif ABUAGLA
Ibrahim Ahmed DIRAR
Directrices de la Rédaction:
Sharareh FATHIZADEH
Tamila KARIMPOUR
Address:
34, Pesyan St. Moghadas Ardabili,
Za'afaranieh - Tehran - Iran
Tel: +9821 22418860-1-2
Fax: +9821 22418858-59
Email: puic@puic.org
Site: www.puic.org